



## Le Livret A<sup>(1)</sup>

Une tirelire rémunérée pour accueillir les premières économies de votre enfant en toute sécurité.



## Vous épargnez en toute liberté

A partir de 10 € en versement libre ou programmé.

## Vous en disposez quand vous le souhaitez

Votre épargne reste disponible à tout moment...  
Et votre épargne est totalement exonérée d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

(1) Il ne peut être détenu qu'un seul Livret A par personne.

## Plan Épargne Enfant

Un contrat d'assurance vie pour les projets de vos enfants qui s'adapte à votre budget.

## Livret A

Une tirelire rémunérée pour faire fructifier ses premières économies.

Et si on en parlait...  
nos conseillers sont toujours  
à votre écoute.

Plan Épargne Enfant est un contrat d'ASSURANCES BANQUE POPULAIREVIE  
Entreprise régie par le Code des assurances  
Société anonyme au capital de 481 873 068,50 € - 399 430 693 RCS Paris  
30 avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

BPCE  
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 563 731 755 €  
Siège social : 50 avenue Pierre Mendès-France - 75201 Paris cedex 13 - RCS Paris 493 455 042  
BPCE intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100



Banque et populaire à la fois.

Document à caractère publicitaire.

[www.banquepopulaire.fr](http://www.banquepopulaire.fr)

comme un lion. Réf. Dépliant, éditions 1/2010. Crédit photo : Fotolia.



# Aidez vos enfants à réaliser leurs rêves.

Découvrez les avantages du Plan Épargne Enfant et du Livret A.



Banque et populaire à la fois.

Document à caractère publicitaire.

[www.banquepopulaire.fr](http://www.banquepopulaire.fr)

# Plan Épargne Enfant

Plan Épargne Enfant est idéal pour constituer, à votre rythme, un capital au profit de vos enfants ou de vos petits-enfants.

## Vous alimentez le contrat à votre rythme

Selon vos possibilités financières, vous effectuez des versements :

- régulièrement à partir de 30 €/mois ;
- ponctuellement pour fêter un anniversaire, Noël, de bonnes notes sur le bulletin...

## Vous cherchez à valoriser votre capital selon vos objectifs financiers

Lorsque vous effectuez vos versements, vous pouvez choisir d'investir en fonction du niveau de risque accepté sur :

- un Fonds en euros pour épargner régulièrement et sans risque ;
- 3 Fonds profilés pour orienter la gestion financière de vos versements de façon prudente, active ou offensive.



## Vous choisissez le meilleur moment pour les aider

Vous déterminez l'âge auquel vos enfants pourront profiter du capital que vous leur aurez constitué, entre leur 16<sup>e</sup> et leur 25<sup>e</sup> anniversaire. Ils pourront en bénéficier sous forme d'un capital ou d'une rente temporaire dans les conditions prévues au contrat<sup>(1)</sup>.

## Vous pilotez librement vos investissements

Parce que votre vie évolue, vous pouvez à tout moment modifier votre contrat.

Vous avez la liberté de :

- changer le montant et le rythme de vos versements ;
- faire évoluer la répartition de votre épargne entre les différents supports financiers ;
- récupérer une partie ou la totalité de votre capital<sup>(2)</sup>.

Si vous veniez à disparaître avant l'âge de 60 ans à la suite d'un accident, Assurances Banque Populaire Vie prendrait en charge les primes jusqu'à la fin du Plan Épargne Enfant, conformément au plan de versements programmés en vigueur au moment du décès.

**Cette garantie décès est incluse sans frais supplémentaires à votre contrat**

(1) La fiscalité applicable est précisée dans l'annexe "fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat Plan Épargne Enfant" remise lors de l'adhésion.

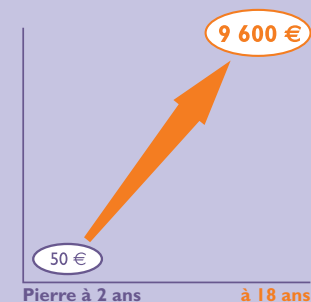
(2) Sous réserve de l'acceptation du bénéficiaire acceptant, selon dispositions légales, fiscales et contractuelles en vigueur.

## Exemple

Pierre avait 2 ans lorsque sa mamie lui a ouvert un Plan Épargne Enfant.

Il a été alimenté par des versements mensuels de 50 € sur le Fonds en euros.

**À 18 ans, Pierre dispose d'une coquette somme de 9 600 €<sup>(3)</sup>.**



Il peut ainsi s'installer dans son premier appartement. C'est pour lui une grande fierté.

**Avec ce capital, Pierre aurait aussi pu :**

- s'offrir son permis de conduire (environ 1 200 €<sup>(4)</sup>),
- + financer une année dans une école d'ingénieur (environ 7 000 €<sup>(4)</sup>).

Le temps passe vite, et les rêves de vos enfants grandissent. Études supérieures, permis de conduire ? À leur âge, les projets ne manquent pas.

Quoi de plus beau et de plus utile que d'aider maintenant vos enfants à construire leurs projets d'avenir.



(3) L'investissement correspond au cumul des primes brutes versées. Hors frais sur versement, frais de gestion sur encours annuels, impôts et prélèvements sociaux en vigueur, valorisation et rachats éventuels. La durée minimale de placement recommandée sur un contrat d'assurance vie est de 8 ans.

(4) Montants donnés à titre indicatif.